

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°05/2024****OBJET : PLAN DE FINANCEMENT – STATIONNEMENT POUR  
VELOS**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

## SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le seize février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT, Caroline RICORD, Emilie GAGLIULO, Chantal NIOT.

**PROCURATIONS** : Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Nadège ISOARDO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Marc MONIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadège ISOARDO

Madame Olivia Levingston, rapporteur expose :

On constate aujourd'hui une courbe exponentielle de l'usage du vélo dans notre région PACA, et pas seulement en bord de mer comme on aurait pu le prédire, mais aussi dans le moyen et haut pays.

Ce retour du vélo induit forcément une hausse des incidents/accidents dus au partage de la voie, d'où l'urgence de travailler sur l'attribution des voies communales, les voies douces, les pistes cyclables la signalétique et la sécurité. Au premier abord, les abris à vélos sont donc une solution évidente pour lutter contre le vol de vélos. Pourtant, si l'on se place du point de vue de l'intérêt communautaire et de notre mission, en tant qu'élus à Châteauneuf de Grasse, notre investissement dans 7 abris à vélos sécurisés répartis sur la commune et placés à ses points stratégiques (crèches, écoles, marché paysan, place des commerces, place du village, gymnase...) présente de nombreux autres avantages que celui du vol, et s'inscrit pleinement dans notre programme social, politique, et environnemental.

Le programme Alvéole Plus est un programme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) porté par FUB Services et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). Il vise à financer le déploiement de 100 000 places sécurisées de stationnement vélo dans les sites et espaces publics, gares et pôles d'intermodalité, écoles et établissements d'enseignement, espaces pour les livreurs à vélo, habitat social et copropriétés privées à usage d'habitation. À ce titre, l'achat d'équipements de stationnement vélo est pris en charge à hauteur de 40 % hors taxe du coût du projet, élevé à 50 % pour les zones à faibles émissions.

Ce dispositif peut être appuyé par le fond de concours de la CASA « mise en place de stationnements cyclables sécurisés de type arceaux abrités, boîtes individuels et consignes collectives dont la maîtrise d'ouvrage relève de la commune », au titre des mobilités actives. Le taux maximum de la CASA pour l'ensemble de ces réalisations est de 30% du coût d'investissement HT.

Ces coûts intègrent la fourniture et la pose de matériels (y compris travaux), ainsi que la signalisation, relatives à la mise en place de ce stationnement cyclable sécurisé.

PLAN DE FINANCEMENT STATIONNEMENTS VELOS CHATEAUNEUF 2024-2025				
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
			ALVEOLE + (40% HT) plaf.650/empl.	CASA (30% HT)
<b>FOURNITURE ET POSE</b>	47 908,51	57 490,21	14 560,00	14 372,55
<b>TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</b>	En régie	En régie	Non éligibles	Non éligibles
<b>TOTAL</b>	<b>47 908,51</b>	<b>57 490,21</b>	<b>28 932,55</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	18 975,96	28 557,66		

Le Maire propose au Conseil Municipal :

**D'AUTORISER** le projet d'installation d'abris à vélos avec arceaux sur la Commune de Châteauneuf, et la décomposition éventuelle en 2 phases,

**D'APPROUVER** le plan de financement proposé,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à solliciter les participations financières dans le cadre du programme Alvéole Plus, et du fond de concours au titre des mobilités actives de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le projet d'installation d'abris à vélos avec arceaux sur la Commune de Châteauneuf, et la décomposition éventuelle en 2 phases,

**APPROUVE** le plan de financement proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter les participations financières dans le cadre du programme Alvéole Plus, et du fond de concours au titre des mobilités actives de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le 26 FEV. 2023  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 26 FEV. 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

